

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1553

présenté par
M. Herth et M. Becht

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la première phrase de l'alinéa 80 par les mots :

« , auxquels est rajouté l'achèvement de la branche Est de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône par la réalisation de sa deuxième phase ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement réintroduit le projet d'achèvement de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône par la réalisation de sa deuxième phase au scénario 2.

La première phase de cette liaison structurante, première liaison ferroviaire à grande vitesse entre deux provinces et indispensable tant au trafic Nord-Sud qu'Est-Ouest, a été achevée avec succès en 2011. La seconde phase fait depuis l'objet de reports successifs en dépit de son intérêt évident, de la forte attente des territoires et des collectivités et alors même que 82 millions d'Euros ont d'ores et déjà été investis par l'État, les collectivités, SNCF Réseau, la Confédération helvétique et l'Union européenne.

La réalisation de cette seconde phase s'impose par son double aspect économique et d'aménagement du territoire et sa dimension européenne.

Tel est l'objet du présent amendement.